



Patrimoine canadien

Budget des dépenses 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

Ministre du Patrimoine canadien
Ministre responsable de la Condition féminine

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

C'est un honneur pour moi d'avoir été nommée à la tête d'un ministère qui joue un rôle primordial dans la vie de tous les Canadiens et Canadiennes. Ce que le Canada est devenu, ce qu'il a accompli et les défis qu'il relèvera au cours de ce siècle riche de promesses suscitent un sentiment de fierté renouvelé. Les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent que nos réussites sont le fruit du modèle social unique que le Canada a instauré et qui repose sur sa dualité linguistique, sa diversité culturelle et sa politique d'intégration sociale.



Les plans et les priorités décrits brièvement dans ce rapport se fondent sur une compréhension approfondie des enjeux et des possibilités de ce modèle propre au Canada. Les programmes du Ministère visent à stimuler la créativité sous toutes ses formes et à encourager la participation à la vie culturelle du Canada qui est en plein essor. Nos programmes – qu'ils portent sur les arts de la scène, les langues et les cultures autochtones, le sport ou la préservation du patrimoine – touchent tous les Canadiens et les Canadiennes.

Le Ministère ne peut concrétiser sa vision d'un Canada axé sur la cohésion sociale et l'innovation sans l'aide de nombreux partenaires et d'intervenants actifs. Dans ce rapport, nous avons mis en lumière les domaines dans lesquels nous avons l'intention de travailler en collaboration étroite avec des organismes du portefeuille, d'autres ministères, des organisations non gouvernementales, les secteurs bénévole et communautaire, divers ordres de gouvernement et des intervenants de la communauté, de manière à tirer profit du potentiel énorme que recèle le Canada.

Les objectifs mentionnés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* sont ambitieux, tout comme ceux que les Canadiens et les Canadiennes se sont fixés en cette période de changement. Ensemble, nous pouvons tirer parti de l'énergie et de la confiance qui nous habitent à ce point-ci de l'histoire de notre pays.

Liza Frulla

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 du **ministère du Patrimoine canadien**

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le SCT.
- Le document est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministérielles.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Judith A. LaRocque
Sous-ministre

Date

Table des matières

1. Vue d'ensemble du Ministère	1
Mandat, rôle et responsabilités	1
Structure de responsabilisation	3
Objectifs stratégiques et secteurs d'activité	4
Dépenses ministérielles prévues	5
Raison d'être	6
Les partenaires du Ministère	6
Vue d'ensemble de la planification	7
Cadre stratégique	10
2. Plans et priorités par objectif stratégique	11
Objectif stratégique: 1: Contenu canadien	11
Objectif stratégique: 2: Participation et engagement dans le domaine culturel	16
Objectif stratégique: 3: En relation les uns avec les autres	20
Objectif stratégique: 4: Citoyenneté active et participation communautaire	22
Des Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Pour une gestion axée sur l'excellence	24
3. Renseignements financiers	27
Structure de planification, de rapport et de responsabilisation	27
Tableau 3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité	29
Tableau 3.2 : Sommaire des paiements de transfert	30
Tableau 3.3 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	31
Tableau 3.4 : Fondations	38
Tableau 3.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	46
Tableau 3.6 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	47
Tableau 3.7 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)	48
Tableau 3.8 : Ressources du portefeuille	49
4. Autres renseignements	51
Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien	51
Points de service du ministère du Patrimoine canadien	53
Contacts pour renseignements supplémentaires	54

1. Vue d'ensemble du Ministère

Mandats, rôles et responsabilités

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* établit le mandat que le Ministère remplit dans la vie culturelle et communautaire de la société canadienne. Plus précisément, la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, secondée par le ministre d'État (Multiculturalisme) et le ministre d'État (Sport) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport.

Le Ministère offre ses services à partir de 26 points situés à son administration centrale et dans cinq régions. De plus, cinq agents du développement du commerce culturel sont en poste à l'extérieur du Canada pour stimuler les échanges commerciaux dans le domaine de la culture. Le Ministère gère aussi cinq Place du Canada et un site Web élaboré (<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>).

Le portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien, composé du Ministère et de 19 organismes et sociétés d'État, joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles et communautaires au Canada. Les agences ministérielles et les sociétés d'État du portefeuille font partie des principales institutions canadiennes qui appuient l'expression artistique et culturelle : création, promotion, réglementation et diffusion des choix canadiens qui sont offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, et préservation et protection de la culture canadienne et de notre histoire collective.

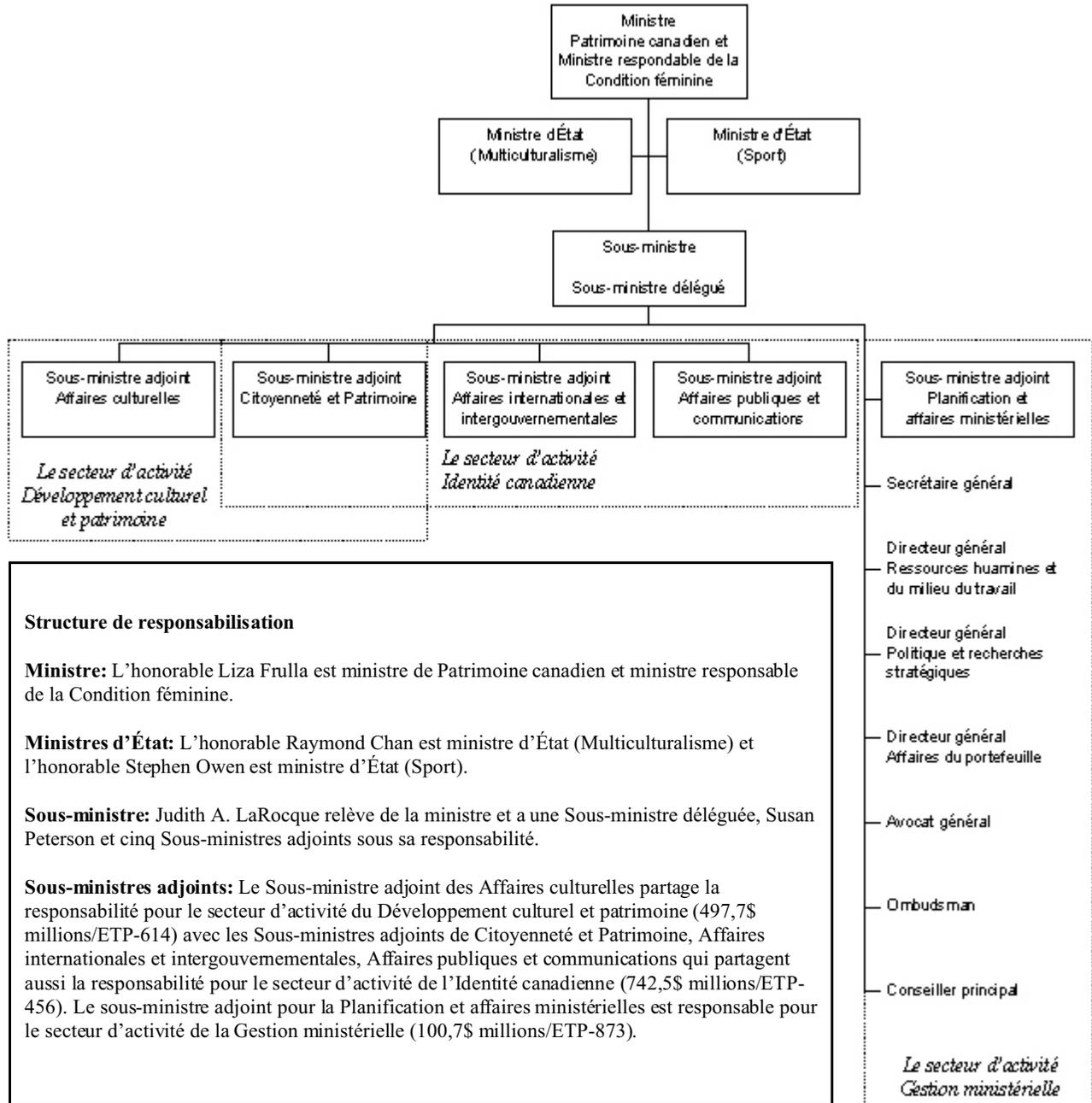
Le portefeuille du Patrimoine canadien est composé de 19 organismes :

- **le ministère du Patrimoine canadien**, y compris l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine;
- **dix sociétés d'État** : le Conseil des Arts du Canada, le Musée national des sciences et de la technologie, la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Centre national des arts, la Commission de la capitale nationale et le Musée des beaux-arts du Canada;
- **cinq agences ministérielles** : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), Bibliothèque et Archives Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada et Condition féminine Canada;

- outre son mandat culturel, le portefeuille comprend la Commission de la fonction publique, qui rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien, et la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Lors de la restructuration du gouvernement entreprise en 2003, la Commission des relations de travail dans la fonction publique s'est ajoutée au portefeuille du Patrimoine canadien, ce qui a enrichi l'objectif qu'il s'est donné de construire un Canada fort et diversifié où règne la cohésion. À la suite de cette restructuration, l'Agence Parcs Canada fait maintenant partie du portefeuille d'Environnement Canada;
- enfin, la **Commission d'examen des exportations de biens culturels**, organisme indépendant qui fonctionne comme un tribunal administratif. Le ministère du Patrimoine canadien fournit à la commission les services de secrétariat dont elle a besoin.

Le Ministère et chaque agence ministérielle produisent un rapport sur leur propre rendement, tandis que les sociétés d'État préparent des rapports annuels. La ministre du Patrimoine canadien voit à ce que les grandes orientations des agences et des sociétés d'État du portefeuille appuient les buts et les priorités du gouvernement. La ministre doit aussi rendre compte au Parlement des ressources qui sont allouées à chacun des organismes du portefeuille.

Structure de responsabilisation



Objectifs stratégiques et secteurs d'activité

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Contenu canadien	Participation et engagement dans le domaine culturel	En relation les uns avec les autres	Citoyenneté active et participation communautaire	Total
Développement culturel et patrimoine	317,3	179,2	1,2	-	497,7
Identité canadienne	-	299,9	117,4	325,2	742,5
Gestion ministérielle	31,0	54,0	6,1	9,7	100,8
Total Département	348,3	533,1	124,7	334,9	1 341,0

Dépenses ministérielles prévues

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	968,7	1 131,8	862,8	865,0
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,01	0,01	0,01	0,01
Moins : Recettes disponibles	4,7	4,7	4,7	4,7
Total du Budget principal des dépenses	964,0	1 127,1	858,1	860,3
Rajustements*				
Plan d'action pour les langues officielles	14,3	-	-	-
Programmes autochtones pour les jeunes, les femmes et les organisations représentatives	27,2	-	-	-
Fonds canadien de télévision	87,5	37,5	100,0	-
Fondation du Sentier transcanadien	15,0	-	-	-
Fondation nationale des réalisations autochtones	12,0	-	-	-
Réalignement des ressources	0,7	-	-	-
Centres urbains polyvalents pour les jeunes autochtones	-	-	25,0	25,0
Réaffectation du Fonds du Canada pour les magazines	-	-	10,0	10,0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010	-	101,4	73,3	54,5
Développement de l'excellence au sein du système sportif canadien	-	60,0	10,0	10,0
Langues et cultures autochtones	-	5,0	17,5	20,0
Divers	7,7	9,9	0,6	0,6
<i>Total Rajustements*</i>	164,4	213,8	236,4	120,1
Dépenses prévues nettes	1 128,4	1 340,9	1 094,5	980,4
Moins:	59,3	58,0	58,0	58,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	25,1	24,6	24,6	24,6
Coût net du programme	1 094,2	1 307,5	1 061,1	947,0
Équivalents temps plein	2 087	1 943	1 769	1 770

* Ces montants sont liés à une série d'initiatives prévues qui feront l'objet de consultation avec différents intervenants.

Raison d'être

Le ministère du Patrimoine canadien contribue à l'édification d'un Canada cohésif et créatif où tous les Canadiens et Canadiennes ont l'occasion de participer à la vie culturelle et communautaire. Les quatre piliers qui soutiennent notre raison d'être – 1. contenu canadien, 2. participation et engagement dans le domaine culturel, 3. en relation les uns avec les autres, 4. citoyenneté active et participation communautaire – aident à guider l'élaboration des politiques, des programmes et des services offerts à la population canadienne.

Les partenaires du Ministère

Les organismes et sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien sont d'importants partenaires du Ministère. Le ministère du Patrimoine canadien et les organisations du portefeuille unissent leurs efforts pour mettre en œuvre une perspective cohérente et intégrée des priorités et des objectifs stratégiques du gouvernement. Les secteurs clés faisant l'objet d'une collaboration avec le portefeuille comprennent la numérisation des fonds culturels, la promotion de la culture à l'échelle nationale et internationale et la participation conjointe à des événements d'envergure, la participation à l'initiative Gouvernement en direct et l'inclusion des jeunes Canadiens et Canadiennes dans leurs communautés et dans les activités artistiques et liées au patrimoine.

Afin de garantir une utilisation efficace des ressources ministérielles, le ministère du Patrimoine canadien continuera de privilégier une approche collaborative dans ses relations fédérales-provinciales-territoriales. Il continuera de travailler avec des partenaires communautaires, le secteur privé et les autres ordres de gouvernement, pour atteindre ses objectifs. Il maintiendra également des liens solides avec les ministères fédéraux qui s'occupent des autres facettes de ses objectifs et priorités.

Vue d'ensemble de la planification

Les initiatives du Patrimoine canadien sont financées principalement par le biais de subventions et de contributions, en fonction de certaines modalités établies.

La diversité du Canada est une source inépuisable d'idées créatrices – particulièrement lorsque cette diversité est associée à notre position d'avant-garde dans le domaine des technologies de l'information et des communications. L'économie du pays se transforme pour mettre encore plus l'accent sur la créativité comme déterminant central des valeurs et comme source de l'innovation. À cela s'ajoute le consensus remarquable qui existe parmi les Canadiens et les Canadiennes sur l'importance de quatre valeurs fondamentales : le sens collectif et la responsabilité mutuelle; le respect de la diversité et de l'égalité; l'importance de la liberté de choix et de la qualité de vie; enfin, les idéaux démocratiques et la responsabilisation. Prises ensemble, ces valeurs fondamentales renforcent l'importance que la population canadienne accorde à un ordre du jour social solide – et à un leadership continu et éclairé afin de resserrer le tissu social du pays. Elles permettent également de déterminer les principaux défis à la réalisation du potentiel d'un nouveau Canada et de cerner les possibilités qui en découlent.

L'orientation du Ministère est influencée par les réalités qui ont donné forme au Canada et qui continuent de le façonner au moment où l'on s'engage dans le XXI^e siècle. Le Canada, caractérisé par sa dualité linguistique, sa diversité culturelle et sa vaste étendue, est en transformation. La diversité continue de s'accroître et l'immigration devient un facteur déterminant de la croissance de sa population. Au Canada, comme dans la plupart des pays, la proportion des personnes vivant en milieu urbain augmente: de 65 p. 100 en 1971 à 80 p. 100 en 2001. Les industries du savoir deviennent le nouveau moteur de l'économie canadienne et le pays est en excellente position pour attirer un nombre croissant de personnes créatives, qui nourriront l'économie du savoir à l'avenir et maintiendront le pays au tout premier rang de l'économie de l'information mondiale. Patrimoine canadien prépare activement ce nouveau Canada.

Tel qu'énoncé dans la raison d'être, les assises sociales sont au centre de la mission du Ministère. Le pays se doit de demeurer diversifié et inclusif, tout en veillant à ce que ses citoyens et ses citoyennes soient suffisamment en relation les uns avec les autres pour participer de manière significative à leur communauté et à leur culture. Parce qu'il n'est pas fondé sur une mythologie unique, et que sa population est diversifiée et relativement petite, le Canada ne peut tenir pour acquis le sentiment d'identité canadienne. Des efforts délibérés sont requis pour que les Canadiens et les Canadiennes créent des liens entre eux. Grâce à ses bureaux régionaux, à des consultations et des enquêtes auprès du public, le Ministère reste en contact avec les Canadiens et les Canadiennes et continue à améliorer ses services.

Pour aider à renforcer le modèle sociétal unique développé au Canada, Patrimoine canadien continuera à financer des initiatives qui encouragent les Canadiens et les Canadiennes à exprimer leur créativité, à participer à des activités culturelles et à continuer de jouer un rôle dans la vie et les récits du pays.

Certains facteurs peuvent remettre en question notre évolution vers un Canada cohésif et créatif. Mentionnons les fractures sociales qui peuvent se produire dans un pays aussi diversifié que le nôtre, auxquelles s'ajoutent les récents événements internationaux, la désaffectation des citoyens et des citoyennes pour ses institutions politiques et la mondialisation qui tout en offrant des avantages manifestes présente de nouvelles difficultés dans l'élaboration des politiques gouvernementales qui offrent l'accès à un contenu culturel canadien.

Le Ministère prête attention à ces facteurs depuis plusieurs années. Grâce à des efforts soutenus en vue d'élaborer une approche concertée pour faire face aux problèmes que ces facteurs soulèvent, Patrimoine canadien a défini, au cours de la dernière année financière, trois priorités stratégiques. Il a élaboré ces priorités en collaboration avec d'autres ministères et il travaillera avec ces derniers ainsi qu'avec d'autres parties intéressées, selon les besoins, à la prestation de programmes qui aideront le Canada à réaliser son plein potentiel. Ces priorités sont :

Des collectivités créatives et dynamiques – Tirer profit de la diversité et de l'excellence créatrice au sein des villes canadiennes et dans l'ensemble des collectivités du Canada.

Une citoyenneté commune – Réunir les Canadiens et les Canadiennes en tant que citoyens, favoriser les relations de confiance et faire progresser l'engagement civique, l'inclusion, l'accès et la participation.

Une voix canadienne qui porte, ici et à l'étranger – Promouvoir l'innovation, l'excellence et la prospérité grâce à un secteur culturel canadien fort et à un leadership qui s'exerce sur la scène mondiale.

Ensemble, ces priorités décrivent une vision du Canada, un pays en mesure de profiter des atouts uniques que lui procure le fait d'être parmi les sociétés les plus cohésives et les plus créatrices du XXI^e siècle.

Une des choses les plus difficiles pour le Ministère est de jauger son succès. En effet, mesurer le rendement en matière de développement social est une tâche complexe parce que les changements recherchés dans le tissu social d'un pays se font typiquement de façon graduelle. Souvent, les résultats apparaissent plus clairement à long terme. Le Ministère a élaboré des mesures de rendement pour chacune des initiatives où il y a participation, assistance, ventes ainsi que pour les échanges jeunesse et le Programme des partenariats communautaires. Ces mesures ont été conçues de façon à présenter à la fois un contexte immédiat et à long terme et

démontrent les résultats atteints par les différents secteurs et programmes au fil des ans. Dans les cas des initiatives où la sensibilisation, la perception et l'appréciation sont des facteurs, des sondages d'opinion fourniront des données utiles.

Le Ministère vise l'excellence en gestion et rend son travail aussi transparent que possible pour que la population canadienne puisse voir l'argent de leurs taxes à l'œuvre. En exécutant les programmes qui contribuent à l'atteinte des buts énoncés sous chacune de ses trois priorités majeures, Patrimoine canadien restera soucieux de l'objectif qu'il partage avec les autres ministères : fournir aux Canadiens et aux Canadiennes le rendement maximal sur leur investissement.

PATRIMOINE CANADIEN
Cadre stratégique

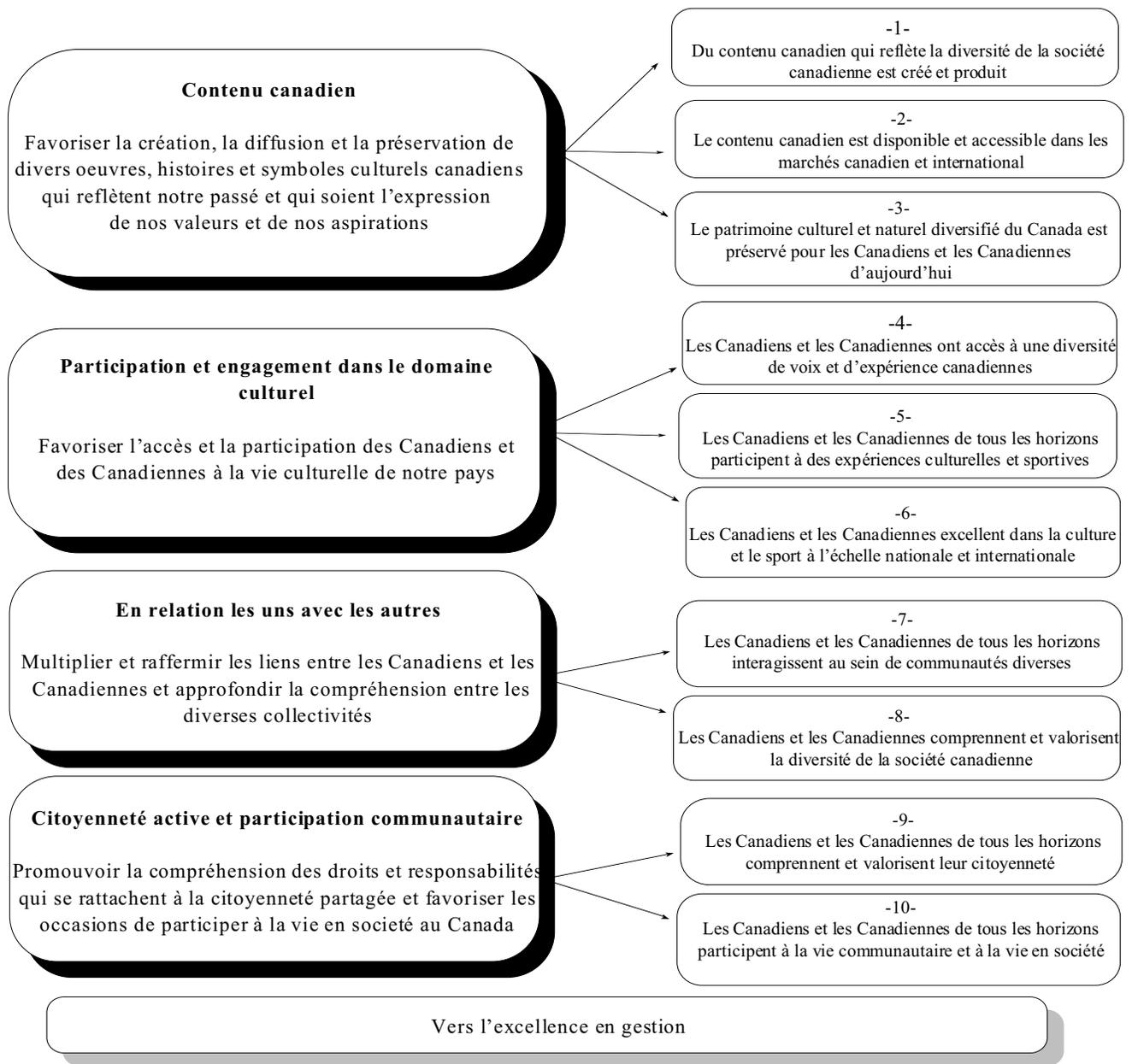
Mission

Vers un Canada plus cohésif et plus créatif

Contribuer à la cohésion et à la créativité d'un pays où les Canadiens et les Canadiennes ont la possibilité de participer à la vie culturelle et communautaire

Objectifs stratégiques

Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes



2. Plans et priorités par objectif stratégique

Objectif stratégique 1 :

Contenu canadien

Favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers oeuvres, récits et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et qui soient l'expression de nos valeurs et de nos aspirations

En apportant sa contribution à un Canada cohésif et créatif, Patrimoine canadien voit à ce que de nouvelles possibilités et de nouvelles avenues s'ouvrent pour faire entendre la voix particulière du Canada, au pays comme à l'étranger. Les initiatives menées par le Ministère favorisent l'émergence de milieux qui attirent des gens créatifs de diverses origines et sont le ferment d'idées novatrices. Elles aident également à bâtir l'infrastructure permettant aux créateurs de faire connaître leurs oeuvres et financent des programmes visant à protéger les oeuvres qui sont typiquement canadiennes.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère renforcera le cadre législatif, réglementaire et stratégique du secteur culturel du Canada. L'une des principales activités du Ministère au cours de la prochaine année consistera à évaluer un certain nombre de programmes lancés en 2001 dans le cadre de l'initiative culturelle *Un avenir en art* qui vise à moderniser nos programmes dans les domaines des arts, de la culture et du patrimoine. L'évaluation des résultats de ces programmes destinés aux Canadiens et aux Canadiennes jouera un rôle prépondérant dans les décisions relatives à leur financement futur.

La création d'oeuvres culturelles distinctement canadiennes représente un élément clé de la priorité stratégique du Ministère *Une voix canadienne qui porte, ici et à l'étranger*. Les artistes canadiens de la scène connaissent un succès grandissant au pays et ailleurs dans le monde. En effet, 23 p. 100 des disques qui sont vendus au Canada sont l'oeuvre de Canadiens et de Canadiennes; les ventes de disques des 21 artistes canadiens les plus populaires représentent plus de 12 milliards de dollars dans le monde entier, ce qui fait du Canada la deuxième source de talent musical. Ces réussites ne sont pas le fait d'un coup de chance; elles sont plutôt dues à des décisions stratégiques judicieuses et à des investissements opportuns réalisés par l'intermédiaire de programmes ciblés. Des investissements stables et constants dans l'industrie de l'enregistrement sonore par l'intermédiaire du Fonds de la musique du Canada sont la clé d'une croissance et d'un succès continus.

Les maisons d'édition de livres et de périodiques canadiens, qui sont pour la plupart des petites et moyennes entreprises (PME), prospèrent et y détiennent respectivement, une part de 40 et 50 p. 100 du marché canadien des maisons d'édition. Toutefois, les maisons d'édition canadiennes, malgré leur succès, affrontent divers problèmes attribuables à la taille limitée et l'ouverture relative du marché canadien de l'édition.

La concurrence, l'accès au capital, le développement des ressources humaines et la planification de la relève sont des sources de préoccupation pour les maisons d'édition. En misant sur les réussites passées, le Ministère s'efforcera de mettre au point des stratégies visant le renforcement des compétences et de la viabilité des maisons d'édition canadiennes. Ces stratégies privilégieront les PME, les maisons d'édition autochtones de même que les éditeurs issus de minorités ethniques et culturelles et de communautés minoritaires de langue officielle.

Les Canadiens et les Canadiennes trouvent, dans les revues canadiennes, l'écho de leurs voix, des récits qui les touchent et un reflet de leur expérience. Le Ministère reconnaît l'importance pour les Canadiens et les Canadiennes d'avoir accès à un éventail de périodiques canadiens, particulièrement des magazines et journaux destinés aux minorités ethnoculturelles, des périodiques autochtones, des journaux communautaires, des hebdomadaires nationaux et régionaux, des périodiques destinés aux minorités de langue officielle et des revues d'intérêt particulier. Le gouvernement a annoncé en 2003 un soutien accru au titre de la diffusion, destiné aux éditeurs de ces périodiques, et le Ministère continuera à élaborer des stratégies à cet égard.

Plus de 80 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes habitent et travaillent en ville. Nos six agglomérations urbaines les plus peuplées comptent 44 p. 100 de notre population, et la taille de certaines villes dépasse celle de certaines provinces, ce qui crée un milieu où les relations traditionnellement antagonistes entre les divers ordres de gouvernement doivent céder le pas à une relation marquée par le partenariat et la coopération.

Pour que le Canada surpasse les autres pays au chapitre de la qualité de vie et de la compétitivité, nos collectivités doivent faire preuve de créativité et de dynamisme, en misant sur la diversité de notre population. Nous devons attacher autant d'importance à nos fondements économiques, environnementaux, sociaux qu'à nos fondements culturels afin de créer, développer et soutenir des collectivités qui réussissent à attirer et à stimuler des travailleurs du savoir créatifs en ce début de siècle où le savoir occupe une place prépondérante, et à inspirer des activités créatives. La compétitivité des collectivités urbaines dépend de cette capacité.

Pour bâtir des collectivités créatives, il faut comprendre et appuyer le rôle de la culture. La préservation des édifices historiques, la rénovation des infrastructures culturelles existantes ou la construction de nouvelles installations, la mise en place des conditions qui permettent aux artistes de demeurer dans leur milieu, la promotion du tourisme culturel, l'aide à des projets communautaires qui favorisent la cohésion sociale, les mesures visant à inciter les diffuseurs à puiser dans toute la variété du patrimoine culturel et du talent artistique – voilà quelques uns des moyens qui nous permettront de bâtir des collectivités créatives. Comme il est indiqué dans le *Rapport sur le rendement du Ministère de 2002-2003*, le Ministère continue de travailler à l'élaboration d'un vaste cadre de politique et d'un plan d'action stratégique relatifs au patrimoine.

Ces derniers auront pour but de définir une approche moderne et globale à l'égard des besoins liés au patrimoine qui serait la première grande politique gouvernementale en la matière. À court terme, le Ministère définira des positions stratégiques, des mesures prioritaires et des rôles à l'échelle fédérale.

Patrimoine canadien appuie actuellement les arts et la culture dans les collectivités de multiples façons. Au cours des trois prochaines années, on privilégiera le renforcement du rôle de la culture et de la créativité dans l'édification de collectivités à même d'attirer et de faire vivre des gens créatifs. De plus, le Ministère sensibilisera les Canadiens et les Canadiennes au rôle de la culture en édifiant des collectivités solides et en travaillant de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux et d'autres ordres de gouvernement afin de réaliser des objectifs communs.

Patrimoine canadien tient à offrir aux Canadiens et Canadiennes des expériences culturelles qui reflètent le tissu de notre société. Les minorités visibles représenteront, d'après des estimations, 20 p. 100 de la population du Canada d'ici 2016 et la majeure partie s'établira dans les grands centres urbains (Statistique Canada). Des études indiquent, toutefois, que les possibilités de prendre une part active aux occasions d'expression créative ne sont pas les mêmes pour tous. Le gouvernement a donc l'occasion de promouvoir le renforcement et la mise en commun des diverses voix au sein des différentes collectivités. En facilitant l'accès aux programmes pour les artistes et les organismes des collectivités autochtones, des communautés ethniques et culturelles et des minorités de langue officielle, on veillera à ce que la diversité de notre société se reflète dans les expériences artistiques offertes aux Canadiens et aux Canadiennes. En augmentant l'aide apportée aux arts inspirés d'autres traditions, nous édifions des milieux de vie créatifs et cohésifs et créons des occasions de partage dans l'ensemble du pays – d'une collectivité à une autre, d'une région à une autre.

Le passage réussi à l'économie numérique représente l'un des grands défis qui se posent aux collectivités. Ce défi peut prendre de multiples formes – et exploité de façon stratégique peut offrir de nouvelles possibilités – des musiciens qui cherchent à protéger leur musique contre les téléchargements aux réseaux de télévision qui doivent s'acquitter de la tâche immense que représente l'adoption de la technologie numérique à haute définition, en passant par les collectivités des quatre coins du pays qui souhaitent faire connaître leurs récits en ligne. Si le Canada est à l'avant-scène de l'adoption à l'échelle internationale des technologies numériques pour les communications et le divertissement, le gouvernement continue d'avoir un rôle important à jouer afin de faciliter une transition harmonieuse à l'économie numérique pour le secteur culturel. Ainsi, le Ministère entreprendra plusieurs activités au cours de la présente période de planification dont : une augmentation de la création du contenu culturel numérique interactif sur Internet; l'élaboration d'une trousse législative sur la réforme du droit d'auteur; l'établissement de politiques sur l'adaptation des industries culturelles à l'économie numérique; une étude sur l'équité de l'actuelle structure des droits applicables aux licences de radiodiffusion.

Dans sa réponse au rapport sur l'examen du système de radiodiffusion du Canada que le Comité permanent du patrimoine canadien a déposé au Parlement à la fin de 2003, le gouvernement a mis en lumière plusieurs secteurs nécessitant des interventions. Outre la structure des droits relatifs aux licences de radiodiffusion déjà mentionnée, soulignons : la propriété étrangère; la structure du Fonds canadien de télévision; la radiodiffusion autochtone; diverses politiques et missions liées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et à la Société Radio-Canada.

Le Ministère proposera aussi des modifications à la *Loi sur la radiodiffusion* dans le but de contrer le vol de signaux satellites et de renforcer la capacité du système de radiodiffusion canadien. Il élaborera des options en vue de moderniser les dispositions législatives régissant Téléfilm Canada. Il s'emploiera à éliminer le double emploi dans l'évaluation et la certification du contenu canadien dans les films et les productions vidéo en centralisant le processus de certification au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens.

Conscient du potentiel énorme qu'a le Canada de devenir un exemple dans le monde entier sur la façon de favoriser des collectivités créatives au cours du présent siècle, Patrimoine canadien, pendant la présente période de planification, concentrera ses efforts à renforcer les fondements qui existent déjà et ouvrira de nouvelles avenues pour joindre des publics plus vastes. Les expositions internationales représentent l'une des avenues qui permettront au Ministère de joindre les talents créatifs polyvalents du Canada en favorisant la création de nouveaux produits culturels et faisant connaître ceux-ci à un vaste public international.

Le Ministère définira également des possibilités d'accroître la viabilité des produits et des services culturels canadiens dans les marchés étrangers. On tiendra ainsi compte de l'un des volets essentiels de la priorité stratégique *Une voix canadienne qui porte, ici et à l'étranger*.

L'expansion des marchés étrangers pour les produits culturels canadiens représente un impératif commercial. En tant que marché comptant seulement 31,8 millions de gens qui parlent différentes langues – le Canada peut difficilement réaliser tout le potentiel de son secteur des arts et de la culture à l'intérieur de ses propres frontières. Pour grandir et prospérer, notre collectivité créative d'artistes et de créateurs doit avoir une envergure internationale.

Patrimoine canadien continue de collaborer avec Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada afin de jouer un rôle prépondérant dans la recherche d'appui à l'établissement d'une convention internationale sur la diversité culturelle relevant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il se prépare également pour les négociations intergouvernementales qui commenceront à l'automne 2004. L'objectif ici est la création d'une nouvelle convention qui permettra d'établir des règles fondamentales claires grâce auxquelles le Canada et d'autres pays pourront mettre en oeuvre des politiques qui favorisent leur culture, tout en respectant les règles qui régissent le commerce international et en assurant des débouchés aux exportations culturelles.

Le but immédiat de ces travaux est l'élaboration d'un projet de convention qui sera examiné à la Conférence générale de l'UNESCO en 2005. Patrimoine canadien et Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada devront à cet égard mener de vastes activités de nature consultative et technique, à l'échelle nationale et internationale.

Le Canada intensifiera ses efforts pour nouer des relations et renforcer les liens qui existent déjà avec les principaux décideurs et responsables des politiques aux États-Unis et dans le secteur privé américain. En tant que notre plus proche voisin et allié, voisin qui constitue le marché pour 96 p. 100 de nos produits culturels, les États-Unis sont bien évidemment un partenaire essentiel pour le Canada en ce qui a trait aux questions de politique culturelle internationale ainsi qu'un pays clé où le Canada espère augmenter ses exportations culturelles. En œuvrant en étroite collaboration avec Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada, Patrimoine canadien prendra appui sur les points d'accord qui existent dans le domaine de la culture pour bâtir des ponts culturels et assurer la compréhension entre le Canada et les États-Unis.

Dans le but de tirer le meilleur parti des débouchés commerciaux internationaux, le programme Routes commerciales, qui a été lancé en 2001 en tant que projet pilote de quatre ans d'une valeur de 32 millions de dollars, vise à aider les petites et moyennes entreprises et les organisations sans but lucratif du secteur des arts et de la culture. Le programme Routes commerciales continuera d'apporter un soutien coordonné aux exportations du secteur des arts et de la culture du Canada. Grâce à son volet des contributions, ses documents d'information et ses conseillers en matière de commerce culturel, le programme ouvre aux PME du secteur des arts et de la culture tout un éventail d'activités gouvernementales de promotion des échanges internationaux menées sous l'égide d'Équipe Canada inc. L'élargissement des services fournis, au Canada et ailleurs dans le monde, aux PME artistiques et culturelles constituera un élément important du renouvellement du programme qui continuera d'axer son action sur les marchés d'exportation stratégiques. Le renouvellement de ce programme serait la pierre angulaire qui permettrait d'accroître la contribution du secteur des arts et de la culture du Canada à l'édification de l'économie du XXI^e siècle au pays. L'expansion des marchés internationaux pour les exportations culturelles du Canada contribuerait à assurer le dynamisme du secteur des arts et de la culture et à positionner le Canada comme l'un des chefs de file mondiaux au chapitre des produits et des services culturels.

Le Ministère continuera de mettre en valeur le contenu culturel canadien et de faire connaître les oeuvres culturelles canadiennes au pays et dans le monde entier par le biais du portail culturel Culture.ca. Il incitera les « praticiens » de la culture et les artistes professionnels à apporter leur contribution par le biais de l'expansion continue de l'Observatoire culturel canadien et de sa plaque tournante numérique interactive Culturescope.ca.

Objectif stratégique 2 :

Participation et engagement dans le domaine culturel

Favoriser l'accès et la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie culturelle de notre pays

La culture d'un pays n'appartient pas seulement aux créateurs d'œuvres d'art, aux gestionnaires d'organismes à vocation artistique et aux professionnels du spectacle, elle fait partie intégrante de la vie de chacun d'entre nous. En tant que Canadiens et Canadiennes, nous avons en commun notre littérature, notre musique, nos manifestations sportives, nos expositions internationales, nos langues et nos traditions, ainsi que notre territoire. Selon la recherche menée par Decima, *Les arts au Canada : Étude sur l'accessibilité et la disponibilité* (2002), 75 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes estiment que les arts et la culture enrichissent leur vie. En travaillant à la mise en oeuvre des priorités stratégiques, *Des Collectivités créatives et dynamiques* et *Une voix canadienne qui porte, ici et à l'étranger*, le Ministère met en place des programmes qui invitent les Canadiens et les Canadiennes à participer à notre expérience culturelle commune.

Prendre part à notre culture commune fait de notre diversité une force nationale et nourrit notre créativité collective. Que ce soit sur une piste de curling intérieure dans une petite ville du Manitoba, sur un terrain de soccer dans le centre-ville de Toronto ou à l'occasion d'un match de hockey disputé à Edmonton sur une patinoire extérieure aménagée provisoirement et auquel assistent 50 000 partisans et des millions de téléspectateurs, les Canadiens et les Canadiennes se sentent souvent unis par leur amour du sport.

Comme nation, nous croyons au pouvoir du sport et nous voulons que ce pouvoir serve à bâtir des collectivités plus fortes et plus dynamiques. Plus de 90 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes sont d'avis que le sport communautaire exerce une influence positive sur les jeunes (Decima, 2002). Pourtant, moins d'une personne sur cinq est convaincue que c'est le cas présentement. Pour donner suite à cette enquête, Patrimoine canadien, par l'intermédiaire de Sport Canada et en partenariat avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, a tenu en 2003 le symposium *Le sport que nous voulons*. Il élaborera une stratégie de suivi au symposium dans le contexte de la Stratégie canadienne sur l'éthique dans le sport. Le but est de promouvoir un leadership du sport communautaire qui reflète des valeurs fondamentales comme le respect, l'honnêteté, l'esprit sportif, la discipline, l'engagement et l'effort.

Le Ministère est déterminé à appuyer le Programme national de certification des entraîneurs, qui passera d'une approche reposant traditionnellement sur le savoir à une approche centrée sur l'acquisition des compétences de l'entraîneur. La transition comportera un nouveau modèle d'éducation axé sur l'élaboration et la prestation de programmes de formation pour les entraîneurs et les instructeurs communautaires, fondés sur les besoins des participants.

Le sport et la culture peuvent aussi aller de pair, comme nous l'avons constaté lors des Jeux de la Francophonie de 2001 qui ont eu lieu à Ottawa et Gatineau, des Championnats du monde de cyclisme sur route de 2003 présentés à Hamilton, et des Olympiques et Paralympiques dont le volet culturel grandissant sera mis au premier plan pendant les Jeux olympiques et Paralympiques d'hiver de 2010. Puisque la candidature du Canada a été retenue en vue d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 qui auront lieu à Vancouver et à Whistler, un Secrétariat fédéral a été créé au sein du ministère du Patrimoine canadien pour diriger et coordonner la participation du gouvernement fédéral, y compris la prestation de services gouvernementaux essentiels dans des secteurs vitaux tels que la sécurité, les douanes et l'immigration, ainsi que l'élaboration d'une stratégie solide et cohérente qui permettra au gouvernement du Canada de planifier et d'accueillir les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Le Ministère s'orientera vers une approche davantage planifiée et coordonnée en ce qui concerne le processus de candidature et d'attribution de l'organisation de manifestations sportives internationales au Canada. À cette fin, il appliquera la Stratégie concernant l'accueil de manifestations sportives internationales, stratégie qui permettra de prendre des décisions sages sur le plan financier, de renforcer le système de développement des athlètes partout au Canada, en plus de procurer des avantages sportifs, économiques et sociaux aux collectivités.

Le Ministère reconnaît aussi que les Autochtones, les Canadiens et les Canadiennes handicapés ainsi que les femmes et les filles sont sous-représentés dans le sport. Grâce au cadre de travail de la Politique canadienne du sport – adoptée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en 2002 – et aux fonds prévus dans le budget fédéral de 2003, le Ministère est en train de mettre sur pied des initiatives visant à accroître le taux de participation des groupes sous-représentés dans le sport, par le biais du Programme de soutien pour le développement de la participation au sport et d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires. Respectant l'orientation générale de la Politique canadienne du sport, le Ministère établira la politique du sport autochtone dans le but d'améliorer la situation du sport autochtone au cours des prochaines années.

En partenariat avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Ministère a démontré que le sport peut être un outil efficace en matière de développement personnel et social sur la scène internationale. Grâce au Groupe canadien de leadership dans le sport et au Programme de développement des sports du Commonwealth, des pays d'Afrique et des Caraïbes ont bénéficié de l'expertise et des ressources financières du Canada pour promouvoir et favoriser le développement à l'aide du sport. Ces programmes demeureront en place jusqu'en 2004-2005.

Le Ministère jouera aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de la convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Le projet de cette convention sera discuté par les ministres et hauts fonctionnaires à la Conférence internationale des Ministres et Hauts

Fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport lorsqu'ils se réuniront à Athènes en décembre 2004. L'approbation du document est prévue lors de la Conférence générale de l'UNESCO en 2005.

Le sport n'est qu'un des domaines où le Ministère prendra des mesures pour assurer l'inclusion et la participation des Autochtones. Pendant la période de planification, on procédera à l'élaboration de la vision stratégique qui orientera les politiques sociales fédérales touchant les Autochtones. Cette vision aura pour objectif de renforcer les cultures et les langues autochtones, d'accroître la participation des Autochtones à la société canadienne et à la prise de décisions, et de favoriser une compréhension accrue entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Patrimoine canadien est aussi déterminé à affermir ses relations avec le milieu artistique autochtone. Il fournira de l'aide à la Fondation nationale des réalisations autochtones afin d'améliorer la situation des artistes et des organismes culturels autochtones par le truchement de diverses initiatives. Celles-ci ont trait notamment à la promotion du développement des artistes et des travailleurs culturels autochtones, à la reconnaissance des Autochtones qui se sont distingués dans toutes les sphères d'activité au pays, aux choix de carrière offerts aux jeunes Autochtones, et à l'octroi de bourses d'études aux étudiants autochtones inscrits dans des programmes d'enseignement postsecondaire.

Le Rassemblement national sur l'expression artistique autochtone, mentionné dans le *Rapport ministériel sur le rendement de 2002-2003*, a donné lieu à des recommandations précises, qui guident actuellement l'élaboration d'un plan d'action pour l'établissement d'un cadre stratégique de cinq ans sur l'expression artistique autochtone. Ce nouveau cadre englobera toute la gamme des formes d'expression artistique des Autochtones du Canada et accordera une attention spéciale aux points de vue des aînés et des jeunes.

Le Forum sur la diversité et la culture, tenu à Ottawa en juin 2003, a mené à l'élaboration du Plan stratégique sur la diversité et la culture. Le Rassemblement national sur les cultures et le tourisme autochtones, qui a eu lieu en décembre 2003, et un forum sur le savoir traditionnel, qui en est à l'étape de la planification, contribueront également à l'atteinte des objectifs du Ministère dans ce domaine. Le Ministère travaillera de concert avec le Conseil des Arts du Canada, Téléfilm Canada et l'Office national du film à la mise en oeuvre d'une initiative, d'une durée de trois ans, qui apportera une aide à des activités visant à accélérer l'intégration des cinéastes et des producteurs de diverses origines culturelles, y compris les autochtones, dans le milieu audiovisuel canadien.

Le Ministère a formé, en décembre 2003, un groupe de travail chargé de conseiller le gouvernement sur la mise sur pied d'un centre sur les langues et les cultures autochtones. Géré par des Autochtones, cet établissement continuera de mettre l'accent principalement sur la préservation, la revitalisation et la promotion des langues autochtones.

La beauté naturelle et la riche histoire du Canada attirent depuis longtemps les touristes, aussi bien étrangers que canadiens. Les récents événements – notamment la baisse du trafic aérien, la propagation du SRAS en 2003 et les grands feux de forêt en Colombie-Britannique – ont mis en évidence la relative fragilité du tourisme et l’absence d’une stratégie de tourisme globale pour le Canada.

Afin de soutenir la reprise du tourisme au Canada, Industrie Canada dirige à l’échelle fédérale – de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé- l’élaboration d’une stratégie nationale du tourisme. Patrimoine canadien travaille actuellement avec Industrie Canada pour que la Stratégie nationale ne se limite pas au marketing et au développement de produits. Le Ministère tient à y faire inclure les principes de durabilité et l’apport précieux des biens et des manifestations de nature culturelle, patrimoniale et sportive au succès du secteur touristique canadien. Le Ministère s’associera aussi aux partenaires du portefeuille et à des intervenants externes pour élaborer une politique qui s’appliquera à l’ensemble du portefeuille et qui maximisera les avantages sociaux et culturels du tourisme, tout en cherchant à prévenir et à atténuer ses effets négatifs potentiels.

Pour mieux comprendre les enjeux du tourisme et les possibilités qu’il représente pour la culture et le patrimoine, le Ministère collabore avec les provinces et les territoires à un projet pilote de deux ans d’une valeur de 500 000 \$, l’Initiative fédérale, provinciale, territoriale sur la culture, le patrimoine et le tourisme. Cette initiative, officiellement lancée en novembre 2003, cherche à examiner d’importantes questions comme les bénéfices économiques du tourisme pour la culture et le patrimoine, l’accroissement de la capacité du secteur culturel et patrimonial à participer à l’industrie du tourisme, et le renforcement des relations entre les intervenants du monde culturel et patrimonial autochtone et les autres intervenants du milieu touristique.

Objectif stratégique 3 :

En relation les uns avec les autres

Encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités

L'un des principaux objectifs du Ministère consiste à favoriser la création d'une société inclusive qui valorise sa diversité grandissante, et cet objectif demeure l'une des caractéristiques qui distinguent le Canada du reste du monde. Selon les données du dernier recensement, notre pays compte 200 groupes ethniques différents, et les minorités visibles composent jusqu'à 13,4 p. 100 de la population canadienne et pas moins de 37 p. 100 de la population de Toronto et de Vancouver. Les initiatives de Patrimoine canadien qui traduisent les priorités stratégiques *Des collectivités créatives et dynamiques* et *Une citoyenneté partagée*, visent à amener les Canadiens et les Canadiennes de tous les horizons à interagir au sein de communautés diverses ainsi qu'à comprendre et à apprécier la diversité.

Le Ministère enrichira le contenu éducatif des initiatives actuelles et appuiera la mise en place de nouvelles initiatives qui rassemblent les collectivités ethnoculturelles et raciales afin de favoriser la compréhension des différentes cultures. Il améliorera ses activités de sensibilisation du public relatives au racisme afin de renforcer les fondements de notre société multiculturelle et s'assurera que ces activités rejoignent l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. En 2004-2005, le Ministère permettra à plus de 25 000 jeunes Canadiens et Canadiennes de participer à un large éventail de programmes d'échanges et d'activités destinés à la jeunesse.

Grâce au programme Échanges Canada, 15 000 jeunes auront l'occasion de mieux comprendre leur pays, d'établir des liens les uns avec les autres et de faire l'expérience de la diversité des collectivités canadiennes. Afin d'accroître l'accessibilité des occasions d'échanges pour tous les jeunes Canadiens et Canadiennes, le programme Échanges Canada continuera d'atteindre et de surpasser ses objectifs en ce qui concerne la participation des groupes traditionnellement sous-représentés, comme les minorités visibles, les jeunes Autochtones, les jeunes handicapés, les jeunes issus de familles à faible revenu et les jeunes vivant en région rurale et éloignée.

Les expositions internationales constituent l'un des moyens employés par le Ministère pour promouvoir l'interconnectivité de la société multiculturelle du Canada en encourageant une participation pancanadienne qui rapproche toutes les régions du pays et en prenant contact avec tous les citoyens et citoyennes pour leur faire prendre une part active à l'expérience des expositions. D'autres activités permettent également de favoriser et de renforcer les liens entre les Canadiens et les Canadiennes, notamment la célébration du 400^e anniversaire de l'arrivée des Français en Amérique du Nord, tenue cette année à l'île Sainte-Croix au Nouveau-Brunswick, et la participation du Canada à l'Expo 2005.

Le Canada se démarque également par sa dualité linguistique. Certains organismes non gouvernementaux, tout particulièrement dans le secteur bénévole, ne sont toujours pas en mesure d'offrir des services dans les deux langues officielles. La montée d'Internet a aggravé la situation, et le gouvernement fédéral s'est fait critiquer parce qu'il fournit des liens menant à des sites Web unilingues. De plus, les Canadiens et les Canadiennes unilingues s'en remettent souvent aux organismes régionaux qui leur offrent des services dans leur langue pour obtenir de l'information lorsque les organisations nationales ne répondent pas à leurs besoins linguistiques. Au cours des prochaines années, Patrimoine canadien établira des partenariats avec des organismes clés pour donner des conseils et aider les organismes bénévoles à offrir des services bilingues. Ce projet prévoit le lancement d'un site Web décrivant des stratégies à adopter pour instaurer le bilinguisme au sein d'un organisme.

Selon le recensement de 2001, la proportion des Canadiens et des Canadiennes de 15 à 19 ans qui peuvent tenir une conversation tant en anglais qu'en français, soit 24 p. 100, n'a jamais été aussi élevée. Eu égard au fait que la connaissance des deux langues officielles aide les jeunes à tirer parti au maximum des occasions qui se présentent sur le marché de l'emploi, le Ministère s'est vu consentir de nouveaux fonds pour l'enseignement de la langue seconde (137 millions de dollars échelonnés sur cinq ans) dans le cadre du Plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles annoncé en mars 2003. En 2004-2005, Patrimoine canadien renouvellera sa collaboration avec les provinces et les territoires en vue de doubler d'ici 10 ans la proportion de jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 19 ans ayant une connaissance pratique des deux langues officielles. Cette initiative permettra de promouvoir les occasions de participer à la vie de la société canadienne.

L'importance d'accroître la collaboration fédérale, provinciale et territoriale (FPT) occupe le second rang, tout juste après la santé, sur la liste des priorités des Canadiens et des Canadiennes. Le Ministère y voit l'occasion parfaite d'établir une nouvelle approche à l'égard de la collaboration FPT dans le domaine de la culture. La conférence des ministres FPT responsables de la culture et du patrimoine, qui a eu lieu en mars 2003, était la première réunion tenue en cinq ans, et plusieurs participants ont souligné l'importance qu'une réunion ait lieu chaque année. Compte tenu de l'ouverture actuelle à l'égard des relations intergouvernementales, le Ministère se propose de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une stratégie canadienne (ou d'un plan) fondée sur des principes ou des objectifs communs. Cette stratégie viserait à harmoniser davantage les politiques et les initiatives FPT de même qu'à optimiser les investissements du gouvernement fédéral et à améliorer les résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Dans le cadre de cette nouvelle approche, une réunion des ministres FPT responsables de la culture et du patrimoine aura lieu chaque année, et la ministre du Patrimoine canadien en assurera en permanence la coprésidence.

Objectif stratégique 4 :

Citoyenneté active et participation communautaire

Promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada

La participation active à la vie d'un pays peut prendre de nombreuses formes – du simple fait de voter, de faire du bénévolat au niveau communautaire à celui de prendre part à des événements publics témoignant de notre patrimoine, de nos valeurs et de notre identité comme la Fête du Canada, les visites royales et les expositions internationales. Le taux de participation aux événements, la demande de matériel de promotion et d'apprentissage qui fournit de l'information sur les symboles canadiens, le drapeau, la monarchie, les expositions, les célébrations et les activités commémoratives montrent à quel point les Canadiens et les Canadiennes veulent participer à la vie de leur pays. L'un des plus grands défis que doit relever le Canada est de faire en sorte que tous les citoyens et citoyennes qui composent sa diversité sentent qu'ils font partie d'un tout, qu'ils sont réellement chez eux au Canada. Pour devenir citoyen actif et engagé, il importe de comprendre l'histoire du Canada et le rôle qu'ont joué les divers groupes qui ont contribué à façonner notre société. La Journée du drapeau national du Canada et la Fête du Canada constituent de bons exemples d'initiatives visant à rassembler les gens pour célébrer nos symboles et, par extension, notre citoyenneté. Au cours de cette période de planification, le Ministère examinera le Programme des études canadiennes afin de maximaliser l'accessibilité du matériel d'apprentissage qui permet de mieux connaître et comprendre le Canada et sa population.

Le bénévolat est un autre indicateur important de la participation des citoyens. Présentement, les Canadiens et les Canadiennes consacrent au bénévolat plus d'un milliard d'heures par année, soit l'équivalent de 549 000 emplois à temps plein. Afin d'encourager ces efforts, le Ministère continue d'appuyer l'Initiative canadienne sur le bénévolat. Cette initiative vise à mieux faire connaître et à encourager le bénévolat, tout en améliorant la capacité des organismes bénévoles à offrir des programmes et des services aux Canadiens et aux Canadiennes. Au cours de l'année à venir, le Ministère entreprendra une évaluation à moyen terme de l'initiative pour voir s'il y a lieu d'effectuer une mise au point.

Le Ministère cherchera également à renouveler ses programmes destinés aux Autochtones, par le biais desquels il distribue plus de 65 millions de dollars chaque année pour répondre aux besoins et aux préoccupations de la collectivité autochtone du Canada et leur permettre d'avoir des occasions de participer pleinement à la vie communautaire canadienne. Ces programmes appuient les organisations représentant les Inuits, les Métis, les Indiens non inscrits et les Premières nations qui travaillent avec les gouvernements et d'autres Canadiens en vue de trouver des solutions aux problèmes qui touchent leur vie.

Ils s'adressent en grande partie aux Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves. Ils mettent en valeur le caractère culturel distinct et le patrimoine de la population autochtone et visent à les renforcer.

Conscient du fait que la connaissance et la jouissance des droits de la personne sont préalables à l'exercice de la citoyenneté active et à la participation communautaire, Patrimoine canadien, en collaboration avec Justice Canada et Affaires étrangères Canada, continuera d'assurer un leadership coordonné en ce qui a trait à la vaste gamme des questions touchant les droits de la personne.

La question des droits de la personne est de nature horizontale et a des répercussions sur les plans social, culturel, judiciaire et international. Le renouvellement du Programme des droits de la personne en 2004-2005 portera notamment sur l'accroissement des partenariats au sein du gouvernement fédéral, avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec la société civile. Le Programme de contestation judiciaire continuera de financer des groupes défavorisés et des groupes linguistiques pour des causes types nationales qui apportent des éclaircissements sur les droits relatifs à l'égalité et à la langue garantis par la Constitution.

Le Ministère cherchera en outre à cerner et à éliminer les obstacles systémiques à la participation auxquels font face les collectivités ethnoculturelles et raciales. Il aidera ces dernières à trouver les moyens de s'attaquer à divers problèmes comme la discrimination et la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger. On créera avec des ministères fédéraux des partenariats en vue de mettre au point des outils et des initiatives visant à appuyer les fonctionnaires qui veillent à la promotion et au respect du multiculturalisme dans les programmes, les politiques et la prestation de services.

De plus, le recensement de 2001 révèle que la proportion des élèves admissibles à une éducation dans leur langue en milieu minoritaire francophone, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, a augmenté de 12 p. 100 depuis 1986. Dans le cadre du Plan d'action du gouvernement fédéral pour les langues officielles annoncé en mars 2003, le Ministère recevra 209 millions de dollars sur cinq ans pour l'enseignement dans la langue de la minorité. Dès 2004-2005, il créera des partenariats avec les provinces et territoires en vue de réaliser des progrès comparables à ceux enregistrés depuis 1986. Le Ministère renouvellera également sa collaboration tant avec les provinces et les territoires qu'avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire pour que ces dernières puissent profiter d'une vie communautaire riche et avoir accès à des services dans leur langue.

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes – Pour une gestion axée sur l'excellence

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes est un programme de gestion moderne conçu pour répondre à l'évolution rapide des attentes et des priorités de la population canadienne, dans le contexte politique actuel. Patrimoine canadien s'est engagé à rechercher l'excellence dans quatre domaines importants pour construire un pays plus cohésif et créatif et à élaborer, à moyen terme, de nouvelles initiatives qui contribueront au succès de sa mission.

Au service des Canadiens et des Canadiennes

Les Canadiens et les Canadiennes attendent maintenant plus de leur gouvernement : **un accès direct, par un guichet unique**, aux services offerts par différents mécanismes, ministères et instances administratives; un service de meilleure qualité et plus rapide; davantage de services en ligne; une protection des renseignements personnels. Patrimoine canadien met en place des plans visant à remanier la prestation de services au sein du Ministère, en tenant compte des mécanismes de prestation de services, de la segmentation des clients, de leurs besoins et de leurs attentes, tout en maintenant sa capacité d'offrir des services de façon rentable.

Parmi les principaux éléments de cette stratégie figure la prestation **de subventions et de contributions**, qui représentent 80 p. 100 du budget du Ministère. Notre objectif est d'améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes tout en exerçant une gestion responsable de fonds publics limités. À cette fin, on examinera différentes façons d'offrir nos services, dont des services en ligne améliorés. Patrimoine canadien réduit la complexité, simplifie les modalités et raccourcit le cycle d'affaires pour répondre aux besoins des clients et de la population canadienne.

La *Loi sur les langues officielles* édicte des responsabilités précises qui sont attribuées au ministre du Patrimoine canadienne. Afin de respecter l'esprit et la lettre de la *Loi sur les langues officielles*, Patrimoine canadien a mis en œuvre le Plan d'action sur la langue de travail. Le plan inclut des lignes directrices adaptées pour faire du Ministère un milieu de travail favorable à l'usage des deux langues officielles du Canada. La dualité de l'engagement linguistique du Ministère est évidente par son soutien à des programmes tels qu'Échanges Canada, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et Culture canadienne en ligne, ainsi que grâce à l'enseignement de la langue seconde pour faire en sorte les jeunes deviennent la génération la plus bilingue que le Canada ait connu. Ces programmes sont appuyés dans chacune des régions du pays.

Mettre l'accent sur les personnes

Une meilleure représentation de la diversité grandissante de la société canadienne au sein de l'effectif de Patrimoine canadien et l'adaptation aux changements démographiques doivent demeurer des priorités, au même titre que la promotion d'une culture de l'apprentissage et de

l'innovation. Le **cadre stratégique des ressources humaines** de Patrimoine canadien met l'accent sur la promotion d'un milieu où il fait bon travailler et apprendre. De ce fait, il permet au Ministère d'attirer, de renforcer et de conserver les talents diversifiés dont il a besoin pour élargir sa portée et améliorer la qualité de la prestation de services et de programmes pour les Canadiens et les Canadiennes. En mettant l'accent sur la modernisation et une culture d'apprentissage, Patrimoine canadien s'est engagé à mettre en oeuvre des politiques, programmes et services susceptibles de mieux répondre à l'évolution des besoins de la société canadienne.

Innovation, résultats et ressources

Patrimoine canadien peut être considéré comme un chef de file parmi les ministères fédéraux quand il s'agit de répondre aux demandes des Canadiens et des Canadiennes qui souhaitent que leur gouvernement soit plus transparent, responsable et réceptif au changement.

L'approche intégrée de Patrimoine canadien en matière de politique, de planification et de présentation de rapports traduit le désir d'avoir un leadership affirmé, qui se manifeste par des idées audacieuses et un esprit d'initiative, et une gestion responsable des ressources publiques, concrétisée par des décisions éclairées, des objectifs clairement définis, des approches coopératives et de bons résultats.

Le Ministère fait également de grands progrès en ce qui a trait à l'amélioration de sa capacité d'examiner le rendement des programmes et l'efficacité des instruments stratégiques, d'établir leur importance relative, de fixer des priorités axées sur des données probantes et d'explorer la réforme dans le cadre de l'enveloppe financière. Des mesures sont prises pour renforcer les processus et les systèmes d'information axés sur les résultats, afin de veiller à ce que des renseignements pertinents, fiables et opportuns soient disponibles dans le cadre du processus décisionnel. Depuis deux ans, le Ministère examine les besoins de financement qui découlent de la structure de ses services internes, un processus qui se continuera en 2004-2005. Notre approche intégrée guidera les choix à faire en matière de répartition des crédits et des investissements et garantira des dépenses judicieuses.

Renforcer l'obligation de rendre compte

Patrimoine canadien continue à se bâtir une réputation au sein du gouvernement en tant que centre de savoir et d'expérience dans la diffusion des valeurs communes à la population canadienne. La promotion et le renforcement de ces valeurs font partie intégrante de sa mission qui consiste à bâtir une société canadienne plus cohésive et créative. Nos politiques et nos programmes doivent communiquer et illustrer la fierté des Canadiens et des Canadiennes à l'égard de l'expression de valeurs telles que la justice sociale, l'égalité, la réciprocité, la compassion, la civilité et l'expression de soi.

Ces valeurs, et d'autres valeurs canadiennes fondamentales, doivent être insufflées dans l'environnement de travail de Patrimoine canadien, par le biais d'un leadership et d'un travail d'équipe fondés sur l'éthique, la confiance, une bonne gouvernance, des normes bien définies et des évaluations solides du risque et du rendement.

Le Ministère s'est pleinement engagé à respecter les valeurs démocratiques, professionnelles, éthiques et sociales énoncées dans le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique. Il continuera à sensibiliser tous les employés, par le biais d'un dialogue et de mesures, à l'importance des **comportements éthiques axés sur des valeurs** dans toutes nos relations interpersonnelles, et au nom de tous les Canadiens et les Canadiennes.

3. Renseignements financiers

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) actuelle du ministère du Patrimoine canadien décrit les secteurs d'activité du Ministère : Développement culturel et patrimoine, Identité canadienne et Gestion ministérielle.

Chaque secteur poursuit ses activités dans le contexte du cadre stratégique renouvelé du Ministère. Les secteurs d'activité et leurs produits et services respectifs figurent dans le tableau ci-dessous.

En mai 2002, la structure organisationnelle du Ministère a été modifiée afin de mieux appuyer les quatre objectifs stratégiques. Il y a maintenant cinq secteurs organisationnels : Affaires culturelles, Citoyenneté et patrimoine, Affaires publiques et communications, Affaires internationales et intergouvernementales, et Planification et affaires ministérielles.

En tant qu'élément de la mise en oeuvre du processus de l'examen des dépenses, le Ministère établira des liens plus étroits entre les résultats prévus et les ressources associées, et les objectifs et les secteurs d'activités exposés.

Selon le SPRR :

Secteurs d'activité

Produits et services

Développement culturel et patrimoine

**Radiodiffusion
Industries culturelles
Arts
Patrimoine**

Identité canadienne

**Langues officielles
Identité canadienne
Participation des citoyens
Multiculturalisme
Sport**

Gestion ministérielle

Tableau 3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Développement culturel et patrimoine	444,2	497,7	334,7	235,8
ETP	651	614	467	467

Le secteur d'activité Identité canadienne

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Identité canadienne	572,5	742,5	669,1	648,7
ETP	524	456	432	432

Le secteur d'activité Gestion ministérielle

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Gestion ministérielle	111,7	100,7	90,7	95,9
ETP	912	873	870	871

Tableau 3.2 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Subventions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	78,8	76,3	61,5	61,6
Identité canadienne	37,3	79,8	76,0	76,0
Total des subventions	116,1	156,1	137,5	137,6
Contributions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	281,8	322,4	213,5	114,2
Identité canadienne	473,5	592,5	531,4	511,8
Gestion ministérielle	-	2,0	2,0	2,0
Total des contributions	755,3	916,9	746,9	628,0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	871,4	1 072,9	884,4	765,6

Tableau 3.3 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert (de plus de 5 millions de dollars)

Subventions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'appui aux musées

Ce programme offre aux musées et aux établissements apparentés du Canada une aide financière pour l'organisation d'activités destinées à permettre aux générations actuelles et à venir de Canadiens et de Canadiennes d'avoir accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique et de mieux connaître, comprendre et apprécier ce patrimoine. Les résultats escomptés du programme seront une meilleure compréhension de la richesse et de la diversité du patrimoine canadien et un sentiment plus profond de citoyenneté partagée.

Programme d'aide aux publications

Ce programme assume les frais d'affranchissement postal des éditeurs de périodiques canadiens destinés à des lecteurs canadiens. Il soutient plus de 900 éditeurs canadiens de périodiques donnant accès à 1 240 publications, dont des revues, des hebdomadaires communautaires dans des zones rurales, des journaux en langue officielle minoritaire et des publications autochtones et ethnoculturelles.

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

Ce programme aide les organismes à vocation artistique et patrimoniale à améliorer leur capacité de gestion et à concevoir de nouvelles façons de produire des recettes, de concert avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé. En aidant le secteur culturel à devenir plus durable, on s'assure que les Canadiens ont plus largement accès à une grande variété d'expériences culturelles et de formes d'expression artistique et en jouissent. Le programme comporte deux volets de subventions et un volet de contributions, qui sont autant de moyens distincts de réaliser cet objectif.

Le volet *Projets de stabilisation* permet de subventionner des projets de stabilisation administrés par des groupes indépendants à but non lucratif qui représentent les intérêts de toute une collectivité. Les fonds issus de ce volet s'ajoutent à ceux accordés par d'autres ordres de gouvernement et par le secteur privé. Cette base budgétaire large permet de financer des organismes artistiques et/ou patrimoniaux admissibles au sein de régions géographiques précises qui désirent transformer leur mode de planification, leur structure organisationnelle, leur structure financière et leur mode de gestion interne.

Le volet *Développement des compétences* offre des contributions aux organismes à vocation artistique et patrimoniale qui ne participent pas à un projet de stabilisation. Les organismes professionnels sans but lucratif à vocation artistique et patrimoniale, dont les organismes artistiques autochtones et ethnoculturels, et les organismes artistiques qui fonctionnent dans le cadre d'une collectivité de langue officielle en situation minoritaire, rurale, éloignée ou économiquement défavorisée, peuvent obtenir le remboursement, jusqu'à concurrence de 50 %, des frais admissibles engagés au titre de projets destinés à améliorer leur mode de planification, leur structure organisationnelle, leur structure financière et leur mode de gestion interne. En aidant ainsi les organismes qui ne bénéficient pas du volet Stabilisation, on s'assure que le programme a une portée nationale.

Le volet *Inciatifs aux fonds de dotation pour les organismes artistiques* permet de subventionner les fonds de dotation d'organismes voués aux arts. Réunir des capitaux et créer des fonds de dotation sont des moyens de garantir la viabilité à long terme des organismes à vocation artistique et de les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'expression artistique. Ce volet invite le secteur privé à jouer un rôle actif dans la vie culturelle de la collectivité en offrant des sommes en contrepartie, jusqu'à concurrence d'un dollar pour chaque dollar obtenu auprès de donateurs privés, dans le but de constituer des fonds de dotation ou d'accroître le capital des fonds de dotation existants.

Identité canadienne

Développement des communautés de langue officielle

Ce programme a pour but d'aider les membres les communautés francophones et anglophones minoritaires à améliorer leur capacité de vivre dans leur langue au sein de leur communauté, de participer à la vie canadienne et de veiller à leur développement à long terme.

Mise en valeur des langues officielles

Ce programme a pour objet d'accroître la proportion de Canadiens et de Canadiennes qui comprennent et apprécient mieux les avantages de la dualité linguistique, qui acceptent les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui favorisent leur participation à la vie canadienne.

Programme du multiculturalisme

Ce programme appuie la politique gouvernementale en matière de multiculturalisme en finançant des initiatives communautaires, notamment celles qui suscitent un dialogue public éclairé sur les enjeux du multiculturalisme, qui encouragent la participation communautaire sous toutes ses formes, qui facilitent l'équité d'accès et qui améliorent la capacité des collectivités à s'adapter à l'évolution sociale.

Programme d'aide aux athlètes

Ce programme a pour but de contribuer à l'amélioration de la performance des athlètes canadiens aux grandes manifestations sportives internationales telles que les Jeux olympiques et paralympiques, les Jeux du Commonwealth, les Jeux panaméricains et les championnats du monde. À cette fin, il identifie et aide les athlètes qui font déjà partie ou sont susceptibles de faire partie des 16 meilleurs au monde.

Il aide les athlètes d'envergure internationale à combler leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition en leur versant une aide financière sous forme d'allocations de subsistance et d'entraînement et, s'il y a lieu, en payant leurs frais de scolarité.

Contributions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition

Ce programme appuie les activités des éditeurs de livres canadiens et d'autres secteurs du commerce de livres canadien pour veiller à ce que les livres d'auteurs canadiens qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique du Canada, soient publiés et mis en valeur au Canada et à l'étranger. Il vise également à consolider l'infrastructure du secteur canadien de l'édition de livres et à développer la capacité des éditeurs de livres à exploiter le marché canadien.

Fonds du Canada pour les magazines

Le Fonds appuie les activités des éditeurs de périodiques canadiens pour veiller à ce que les lecteurs canadiens aient accès à un contenu canadien de qualité supérieure. Il vise également à consolider la capacité des petits éditeurs de revues et de tout le secteur à exploiter le marché canadien par le biais d'initiatives d'appui au marketing et à la publicité, d'expansion et de formation et perfectionnement professionnels.

Fonds de la musique du Canada

Le Fonds de la musique du Canada vise à consolider l'industrie de l'enregistrement sonore, « des créateurs à l'auditoire ». Il se compose de huit programmes complémentaires visant un certain nombre de segments de l'industrie. Ses trois principaux objectifs sont les suivants : accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes à une vaste gamme de choix musicaux canadiens par le biais des médias actuels ou émergents; multiplier les occasions pour les artistes et les entrepreneurs culturels du secteur de la musique de contribuer de façon importante et durable à l'expression culturelle du Canada; veiller à ce que les artistes canadiens du secteur de la musique aient les compétences, le savoir-faire et les instruments dont ils ont besoin pour réussir dans un environnement mondial et numérique.

Les deux principaux programmes qui composent le Fonds sont le Programme de nouvelles œuvres musicales et le Programme des entrepreneurs en musique. Le Programme de nouvelles œuvres musicales offre à de nouveaux créateurs, artistes et entrepreneurs canadiens des occasions de produire et de promouvoir des enregistrements canadiens de qualité. Les bénéficiaires peuvent enregistrer des albums d'essai et des albums complets, produire des vidéoclips, promouvoir de nouveaux produits et assumer les frais de tournée. Le Programme des entrepreneurs en musique aide les grandes entreprises canadiennes, qui participent activement à l'épanouissement et à la promotion de créateurs et d'artistes canadiens au Canada et dans le monde, à améliorer leurs pratiques de gestion et leur compétitivité.

Programme national de formation dans le secteur des arts

Ce programme vient en aide aux organismes canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en personne morale qui se spécialisent dans la formation de ceux qui envisagent une carrière artistique professionnelle. L'appui accordé à ces organismes permet d'offrir une formation de haute qualité à des Canadiens et des Canadiennes de talent et de favoriser l'avènement d'une nouvelle génération de chefs de file dans le domaine des arts au Canada.

Fonds des partenariats

Le Fonds des partenariats est un volet de Culture canadienne en ligne destiné à aider des organismes culturels sans but lucratif, de concert avec d'autres organismes (privés, publics ou sans but lucratif) à numériser les collections culturelles destinées à la présentation en ligne. Les bibliothèques, les archives et les municipalités en sont des bénéficiaires potentiels. Les projets financés visent le marché éducatif des classes de maternelle à douzième année.

Fonds des nouveaux médias du Canada

Le Fonds des nouveaux médias du Canada (administré par Téléfilm Canada), qui est l'un des volets de Culture canadienne en ligne, appuie l'élaboration, la production, la mise en marché et la distribution de contenu numérique canadien dans les deux langues officielles. Les entreprises privées canadiennes sont admissibles au financement.

Présentation des arts Canada

Ce programme appuie les organismes qui présentent, de façon professionnelle, des festivals, des programmes ou des saisons de spectacles qui offrent diverses formes d'expression artistique dans des collectivités partout au Canada. Il encourage également les diffuseurs à offrir des activités similaires qui mettent davantage en contact les artistes professionnels et le public et leur permettent de faire de nouvelles expériences. L'objectif du programme est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient davantage accès à de riches expériences artistiques.

Programme Espaces culturels Canada

Ce programme a pour objectif de soutenir la construction, la rénovation et l'amélioration d'installations sans but lucratif vouées aux arts et au patrimoine partout au Canada et vient compléter les programmes offerts par Infrastructure Canada. Il permettra d'améliorer les conditions matérielles qui favorisent la créativité et l'innovation artistiques ainsi que l'accès aux arts de la scène, aux arts médiatiques et visuels et aux collections et expositions patrimoniales.

Fonds canadien de télévision

Le Fonds canadien de télévision est un partenariat unique entre le secteur public et le secteur privé. Créé en 1996 par le gouvernement du Canada et le secteur canadien de câblodistribution et de service de diffusion directe par satellite, le Fonds fournit une aide indispensable à l'industrie canadienne de la télévision et du cinéma. Il a pour objet de favoriser la création et la diffusion aux heures de grande écoute de productions cinématographiques et télévisées canadiennes de grande qualité et culturellement pertinentes.

Depuis sa création, le Fonds a permis de soutenir la création et la diffusion de productions canadiennes distinctives, qu'il s'agisse de documentaires, d'émissions pour les enfants et pour les jeunes, d'émissions de variétés, de spectacles ou de pièces dramatiques. Il a versé 1,5 milliards de dollars pour soutenir la diffusion de plus de 16 300 heures de nouvelles émissions canadiennes en français, en anglais et en langues autochtones. La valeur globale des productions financées est de 4,9 milliards de dollars.

Identité canadienne

Développement des communautés de langue officielle

Ce programme a pour objectif d'aider les membres des collectivités francophones et anglophone en situation minoritaire à améliorer leur capacité à vivre dans leur langue au sein de leur collectivité, de participer à la vie sociale canadienne et de veiller à leur développement à long terme, mais aussi à avoir accès à l'éducation dans leur propre langue au sein de leur collectivité, et à des programmes et services dans leur propre langue parmi ceux qui sont offerts par les divers gouvernements, administrations et institutions.

Mise en valeur des langues officielles

Ce programme a pour objectif d'accroître la proportion de Canadiens et de Canadiennes qui possèdent une connaissance pratique des deux langues officielles, qui comprennent et apprécient mieux les avantages de la dualité linguistique, qui acceptent les droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire et qui favorisent leur participation à la vie sociale canadienne.

Échanges Canada

Ce programme permet aux jeunes Canadiens et de Canadiennes de créer des liens et de faire l'expérience de la diversité des collectivités, des langues et des cultures du Canada. Il donne également accès à de l'information sur les possibilités d'échanges et d'autres activités connexes, au Canada et à l'étranger. Les résultats escomptés du programme sont notamment l'accroissement des possibilités de découvrir la valeur des échanges, une meilleure appréciation de la diversité du Canada, une meilleure connaissance du Canada et l'amélioration de l'accès à l'information sur les programmes d'échanges et les activités connexes.

Katimavik

La mission de Katimavik est de favoriser le développement personnel des jeunes Canadiens et Canadiennes par le biais d'un programme stimulant de travail communautaire bénévole, de formation et d'interaction collective. Ce programme a pour objectif de contribuer au développement personnel, social et professionnel de jeunes participants de 17 à 21 ans en faisant la promotion du service communautaire et en offrant une expérience diversifiée leur permettant de mieux comprendre la réalité canadienne.

Programmes autochtones

En général, les programmes autochtones visent à améliorer la représentation et la capacité des Autochtones, à favoriser la conservation de leurs langues et de leurs cultures et à soutenir les efforts des Autochtones hors réserve visant à améliorer leur qualité de vie et la place qu'ils occupent dans la société canadienne. Ces programmes offrent, en particulier, du financement de base à des organismes représentatifs et à plus d'une centaine de centres d'amitié; ils appuient également la revitalisation des langues autochtones, la production et la diffusion d'émissions de radio et de télévision autochtones dans le Nord, les questions qui ont un intérêt pour les femmes autochtones, notamment en matière d'autonomie gouvernementale, et les initiatives des jeunes autochtones en milieu urbain qui consolident leur identité culturelle.

Programme de soutien au sport

Ce programme aide les organismes nationaux unisport et multisports à programmer à mettre en oeuvre des programmes visant à développer le système sportif canadien et à former des athlètes, des entraîneurs et des arbitres canadiens pour qu'ils puissent participer aux manifestations internationales des plus hauts niveaux. Il aide également les organismes nationaux de sport ainsi que les provinces et territoires à réaliser des projets visant à accroître la pratique sportive. Dans le cadre de ces activités, Sport Canada coordonne les efforts des divers ordres de gouvernement et d'autres organismes pour fournir aux athlètes un système continu de progression depuis leurs débuts jusqu'aux plus hauts niveaux de compétition.

Programme d'accueil des jeux

Ce programme a pour objectif d'améliorer la capacité des athlètes canadiens d'exceller aux plus hauts niveaux internationaux de compétition et d'améliorer le système sportif au Canada. Il comprend l'accueil de grands jeux comme les Jeux olympiques et paralympiques ou les Jeux du Commonwealth, d'épreuves unisport comme celles organisées par la Fédération internationale de natation, et de manifestations ciblées comme les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord et les Jeux du Canada.

Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB)

Cette initiative vise à aider les organismes à tirer profit de la contribution des bénévoles, à encourager les Canadiens à participer aux organismes bénévoles et à accroître l'expérience en matière de bénévolat. Afin d'atteindre ces objectifs, l'ICB a mis sur pied trois centres nationaux qui seront hébergés par des organismes qui existent déjà au sein du secteur bénévole, et treize réseaux locaux, un dans chaque province et chaque territoire.

Tableau 3.4 : Fondations

Fondation des jeux de l'Acadie Inc.

La fondation a reçu une subvention de 1 000 000 \$ en mars 2002 de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds, dont le montant en principal est constitué de la subvention et des revenus de placement accumulés, procurera à la Fondation une source de revenus régulière pour l'initiative « Jeunesse francophone et l'avenir des communautés ». Il sera exploité sur une période de dix ans.

La Fondation doit s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :

renforcer chez les jeunes francophones le sentiment d'appartenance à la langue et à la culture françaises;

augmenter la contribution des jeunes francophones à la vie communautaire et freiner leur exode vers d'autres milieux;

en tenant compte de ce qui suit :

les jeunes francophones vivant en situation minoritaire doivent participer activement à la prise de décision concernant l'attribution des ressources du fonds, par la voie de jurys de sélection ou d'autres mécanismes;

les initiatives proposées doivent faire l'objet de partenariats communautaires et démontrer concrètement l'engagement direct des communautés visées par l'initiative, soit par participation financière ou investissement clairement démontré;

les projets financés doivent démontrer, par les résultats visés, qu'ils comptent laisser un héritage permanent pour les participants et qu'ils auront un effet structurant pour les communautés où ils se déroulent.

La Fondation publie le rapport annuel de ses activités et de son rendement et le remet au ministère du Patrimoine canadien au plus tard six mois après la fin de l'exercice. Le rapport annuel comprend notamment ce qui suit :

- les états financiers pour l'exercice;
- un état détaillé des activités de placement de la Fondation durant l'exercice, du portefeuille de placement à la fin de l'exercice et de ses politiques de placement;
- toute contribution du type subventions, dons en argent ou en nature, legs;
- un rapport sur les résultats;

- un plan d'affaires à jour en ce qui concerne l'utilisation du fonds;
- la liste et la description sommaire des projets doit être publiée dans les deux mois qui suivent la décision d'attribution des fonds.

Fondation francofonds Inc.

La fondation a reçue une subvention de 1 000 000 \$ en mars 2002 de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds, dont le montant en principal est constitué de la subvention et des revenus de placement accumulés, procurera à la Fondation une source de revenus régulière pour l'initiative « Jeunesse francophone et l'avenir des communautés ». Il sera exploité sur une période de dix ans.

La Fondation doit s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :

renforcer chez les jeunes francophones le sentiment d'appartenance à la langue et à la culture françaises;

augmenter la contribution des jeunes francophones à la vie communautaire et freiner leur exode vers d'autres milieux;

en tenant compte de ce qui suit :

les jeunes francophones vivant en situation minoritaire doivent participer activement à la prise de décision concernant l'attribution des ressources du fonds, par la voie de jurys de sélection ou d'autres mécanismes;

les initiatives proposées doivent faire l'objet de partenariats communautaires et démontrer concrètement l'engagement direct des communautés visées par l'initiative, soit par participation financière ou investissement clairement démontré;

les projets financés doivent démontrer, par les résultats visés, qu'ils comptent laisser un héritage permanent pour les participants et qu'ils auront un effet structurant pour les communautés où ils se déroulent.

La Fondation publie le rapport annuel de ses activités et de son rendement et le remet au ministère du Patrimoine canadien au plus tard six mois après la fin de l'exercice. Le rapport annuel comprend notamment ce qui suit :

- les états financiers pour l'exercice;
- un état détaillé des activités de placement de la Fondation durant l'exercice, du portefeuille de placement à la fin de l'exercice et de ses politiques de placement;
- toute contribution du type subventions, dons en argent ou en nature, legs;
- un rapport sur les résultats;

- un plan d'affaires à jour en ce qui concerne l'utilisation du fonds;
- la liste et la description sommaire des projets doit être publiée dans les deux mois qui suivent la décision d'attribution des fonds.

Fonds de dotation – Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

L'Institut a reçu une subvention de 10 000 000 \$ en mars 2002 de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien.

L'Institut, en se servant des revenus générés par le fonds, entreprendra les activités suivantes reliées à la recherche sur les minorités linguistiques francophones et anglophones du Canada dans le but d'accroître la recherche et l'analyse dans divers domaines et d'assurer que les dirigeants des communautés de langue minoritaire et les responsables de l'élaboration des politiques publiques soient en mesure de mieux comprendre l'incidence des politiques linguistiques et de mesurer leur efficacité :

- élaborer un programme de recherche qui comprend un juste équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée;
- appuyer les efforts des spécialistes et des équipes de recherche;
- offrir un appui financier permettant de donner des mandats de recherche aux experts externes qui mènent des recherches qui sont reliées au programme mentionné ci-haut;
- publier des rapports de recherche (et les rendre accessibles notamment sous forme numérique);
- créer une banque de données numériques sur les ressources documentaires;
- organiser des conférences et des colloques ou y participer;
- faciliter les échanges entre chercheurs ou entre étudiants;
- accueillir des chercheurs invités.

L'Institut publie le rapport annuel de ses activités et de son rendement et le remet au ministère du Patrimoine canadien au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier. Le rapport annuel comprend notamment ce qui suit :

- les états financiers pour l'exercice financier;
- un état détaillé des activités de placement de l'Institut durant l'exercice, du portefeuille de placement à la fin de l'exercice et de ses politiques de placement;

- toute contribution du type subventions, dons en argent ou en nature, legs;
- un rapport sur les activités de l'exercice financier;
- un plan d'affaires en ce qui concerne l'utilisation envisagée des revenus tirés de la subvention. Le plan comprend notamment les objectifs, les stratégies, les mesures de rendement et le plan budgétaire pour atteindre les objectifs du fonds.

NOTE : En aucun temps le solde du fonds ne doit être inférieur au montant de la subvention versée par le Canada.

Fondation franco-ontarienne

La fondation a reçu une subvention de 1 000 000 \$ en mars 2002 de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds, dont le montant en principal est constitué de la subvention et des revenus de placement accumulés, procurera à la Fondation une source de revenus régulière pour l'initiative « Jeunesse francophone et l'avenir des communautés ». Il sera exploité sur une période de dix ans.

La Fondation doit s'efforcer d'atteindre les objectifs suivants :

renforcer chez les jeunes francophones le sentiment d'appartenance à la langue et à la culture françaises;

augmenter la contribution des jeunes francophones à la vie communautaire et freiner leur exode vers d'autres milieux;

en tenant compte de ce qui suit :

les jeunes francophones vivant en situation minoritaire doivent participer activement à la prise de décision concernant l'attribution des ressources du fonds, par la voie de jurys de sélection ou d'autres mécanismes;

les initiatives proposées doivent faire l'objet de partenariats communautaires et démontrer concrètement l'engagement direct des communautés visées par l'initiative, soit par participation financière ou investissement clairement démontré;

les projets financés doivent démontrer, par les résultats visés, qu'ils comptent laisser un héritage permanent pour les participants et qu'ils auront un effet structurant pour les communautés où ils se déroulent.

La Fondation publie le rapport annuel de ses activités et de son rendement et le remet au ministère du Patrimoine canadien au plus tard six mois après la fin de l'exercice. Le rapport annuel comprend notamment ce qui suit :

- les états financiers pour l'exercice;
- un état détaillé des activités de placement de la Fondation durant l'exercice, du portefeuille de placement à la fin de l'exercice et de ses politiques de placement;
- toute contribution du type subventions, dons en argent ou en nature, legs;
- un rapport sur les résultats;
- un plan d'affaires à jour en ce qui concerne l'utilisation du fonds;
- la liste et la description sommaire des projets doit être publiée dans les deux mois qui suivent la décision d'attribution des fonds.

La Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA)

La Fondation nationale des réalisations autochtones a reçu une subvention de 12 000 000 \$ du ministère du Patrimoine canadien en juin 2003. Ce fonds a pour but de compléter l'aide accordée par les programmes d'éducation actuels de la FNRA aux Autochtones pour des études ou des activités de perfectionnement professionnel.

Le fonds entier a été investi conformément aux lignes directrices du ministre des Finances. La FNRA répartira les revenus générés par l'investissement en fonction des besoins et du mérite aux Indiens inscrits, aux Indiens non inscrits, aux Métis et aux Inuits qui sont des étudiants de niveau postsecondaire inscrits ou acceptés dans un programme d'études postsecondaires d'une durée de deux ans ou plus. Grâce à ces revenus, on pourra accorder de 100 à 300 nouvelles bourses d'études.

La FNRA détaillera le fonds de bourses d'études dans son rapport annuel; elle présentera au ministre du Patrimoine canadien un rapport d'activités et de rendement annuel sur ce fonds, le rendra public et publiera une liste des personnes qui bénéficieront d'une bourse.

Fondation du quotidien francophone du Nouveau-Brunswick

La fondation a reçu une contribution totale de 2 000 000 \$ de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles du ministère du Patrimoine canadien. Cette contribution a été versée comme suit : 1985-1986 : 700 000 \$, 1986-1987 : 700 000\$, 1987-1988 : 600 000 \$. Un montant de 4 000 000 \$ a également été versé au Fonds par le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick. Le fonds est géré par la Compagnie de Fiducie Canada Permanent.

La Fondation sert aux fins suivantes :

faciliter la création d'un quotidien français de qualité pour desservir l'ensemble de la province du Nouveau-Brunswick;

soutenir la publication continue du journal par l'octroi d'une aide financière permettant de réduire les frais non rentables de la couverture des événements et de la diffusion à l'échelle provinciale.

À tous les cinq ans, l'administrateur du fonds doit soumettre, dans le cadre d'une procédure devant la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, les comptes de la fondation pour une vérification et approbation. Une copie doit être remise au gouvernement du Nouveau-Brunswick, au gouvernement du Canada ainsi qu'au Quotidien.

Fondation du Sentier transcanadien

La Fondation est un organisme caritatif enregistré sans but lucratif dont le but premier est de collecter des fonds pour aménager un sentier récréatif qui traversera toutes les provinces et tous les territoires du Canada, reliant des centaines de collectivités. La fin des travaux du circuit principal est prévue pour l'automne 2005.

La Fondation a reçu une subvention de 15 000 000 \$ de dollars du ministre du Patrimoine canadien en décembre 2003.

La Fondation utilisera les fonds en vue d'atteindre les objectifs suivants visant à aménager le Sentier transcanadien :

administrer un programme de subvention à l'intention des groupes communautaires engagés dans des projets d'immobilisations reliés à l'aménagement du Sentier et obtenir ainsi l'injection de fonds supplémentaires issus d'autres sources;

planifier et coordonner le développement du Sentier;

créer les pavillons et la signalisation du Sentier le long de son trajet.

On s'attend à ce que le résultat comprenne un sentier qui reliera les Canadiens de toutes les régions du pays entre eux et les initiera à leur environnement et à la diversité de leur patrimoine culturel et naturel.

La Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada

La Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada a reçu une subvention de 1 184 153 \$ du ministre du Patrimoine canadien en mars 2004, correspondant aux dons recueillis auprès de sources privées et conservés à perpétuité dans ses actifs. La fondation aura reçu 4 000 000 \$ en subventions de contrepartie dans le cadre de sa participation de trois ans au volet Incitatifs aux fonds de dotation du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens du ministre du Patrimoine canadien. Elle a pu ainsi accroître ses actifs de plus de 9 000 000 \$, qui génèrent à perpétuité des revenus de plus de 300 000 \$ par année destinés au Stratford Festival of Canada.

La mise sur pied d'un fonds de dotation permet à la fondation de mobiliser de façon permanente des ressources financières destinées au Stratford Festival of Canada, qui génèrent des revenus annuels réguliers pour les activités du festival liées à la création, à l'interprétation, à la formation et à l'atteinte de nouveaux publics. Ce fonds de dotation offre la marge de manœuvre nécessaire au maintien de la grande qualité artistique du festival de façon à lui permettre de saisir les nouvelles possibilités qui s'offrent, de croître et de s'épanouir.

Le Stratford Festival of Canada est une institution nationale connue mondialement qui se consacre au maintien et à la promotion de l'excellence dans le domaine artistique ainsi qu'à l'atteinte du plus vaste public possible et à la formation théâtrale des artistes canadiens. Chaque année, l'organisation vend plus de 600 000 billets pour des représentations théâtrales données dans quatre salles de spectacle et est au cœur d'une industrie touristique de 112 000 000 \$ dans la région de Stratford.

La Stratford Shakespearean Festival Foundation of Canada présente au ministre du Patrimoine canadien un rapport annuel sur son rendement et l'état de ses finances et sur ceux du Stratford Festival of Canada.

La Winnipeg Foundation

La Winnipeg Foundation a reçu trois subventions totalisant 816 669 \$ du ministre du Patrimoine canadien en mars 2004. Ces subventions ont été accordées pour soutenir le Manitoba Chamber Orchestra, le Manitoba Theatre Centre et le Royal Winnipeg Ballet et correspondent aux dons recueillis par ces organisations auprès de sources privées et conservés à perpétuité dans les actifs de la fondation. La Winnipeg Foundation aura reçu 1 691 431 \$ en subventions de contrepartie dans le cadre de sa participation de trois ans au volet Incitatifs aux fonds de dotation du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens du ministre du Patrimoine canadien, ce qui lui a permis d'accroître de plus de 3 800 000 \$ le fonds de dotation mentionné ci-dessus destiné aux organismes voués aux arts.

Créée en 1921, la Winnipeg Foundation est la première organisation communautaire du Canada et la deuxième en importance au pays à l'heure actuelle. Elle mobilise 1 500 fonds de dotation. Aux fins du volet Incitatifs aux fonds de dotation, la Winnipeg Foundation agit à titre de représentante fiduciaire des dons de particuliers et des subventions de contrepartie du Ministre. Elle recueille, conserve, administre et investit les fonds de dotation des organismes voués aux arts et transfère les revenus chaque année à ces organismes pour défrayer une partie des coûts de leurs activités annuelles.

Fondé en 1972, le Manitoba Chamber Orchestra est un petit orchestre professionnel qui se consacre à un répertoire rarement joué par les grands orchestres symphoniques. Le Manitoba Chamber Orchestra a joué plus de plus de 60 nouvelles œuvres canadiennes pour orchestre de chambre au cours des seize dernières années, y compris des œuvres de compositeurs manitobains.

Le Manitoba Theatre Centre est le plus important théâtre régional du Canada. Situé à Winnipeg, il présente des pièces dramatiques et comiques ainsi que des comédies musicales auxquelles assistent plus de 300 000 personnes chaque saison.

Fondé en 1939, le Royal Winnipeg Ballet est la troupe de ballet la plus importante du Canada et celle qui est en activité sans interruption depuis le plus longtemps en Amérique du Nord. Le Royal Winnipeg Ballet présente plus de 1000 spectacles par année au Canada et à l'étranger tant dans de petites que de grandes collectivités.

La Winnipeg Foundation présente au ministre du Patrimoine canadien un rapport annuel sur son rendement et l'état de ses finances ainsi que sur ceux des organismes voués aux arts pour lesquels elle agit à titre de représentante fiduciaire.

Dans le cadre du volet Incitatifs aux fonds de dotation du Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens, la Ministre a accordé 8 961 909 \$ à 22 fondations en mars 2004 pour soutenir à travers tout le Canada 35 organismes voués aux arts. Par l'intermédiaire du programme, on tente de favoriser les dons de particuliers pour les arts et de contribuer ainsi à l'autonomie de ces organismes.

Tableau 3.5 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

Recettes à valoir sur le crédit	Prévisions de recettes	Recettes prévues	Recettes prévues	Recettes prévues
(En millions de dollars)	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Services des musées et du patrimoine	2,5	2,5	2,5	2,5
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	2,2	2,2	2,2	2,2
Total des recettes disponibles	4,7	4,7	4,7	4,7

Recettes non disponibles

Recettes à valoir sur le Trésor	Prévisions de recettes	Recettes prévues	Recettes prévues	Recettes prévues
(en millions de dollars)	2003-2004	2004-2005	2004-2006	2006-2007
<i>Identité canadienne</i>				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	59,3	58,0	58,0	58,0
Total des recettes non disponibles	59,3	58,0	58,0	58,0
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	64,0	62,7	62,7	62,7

Tableau 3.6 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	1345,6
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	13,0
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	9,8
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,7
	4,7
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	58,0
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	
Coût net du programme pour 2004-2005 (total des dépenses prévues)	1307,5

Tableau 3.7 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Total	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 3.8 : Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Ministère du Patrimoine canadien*	1 128,4	1 340,9	1 094,5	980,4
Agence Parcs Canada*				
Archives nationales du Canada	60,3	55,9	53,3	51,5
Bibliothèque nationale du Canada	44,5	40,6	40,1	40,1
Centre national des Arts*	31,0	31,5	31,4	31,5
Commission de la capitale nationale*	114,4	131,6	100,3	84,4
Commission de la fonction publique*	150,6	147,4	143,5	132,0
Commission des champs de bataille nationaux	8,9	8,7	8,7	8,7
Condition féminine Canada	24,0	23,8	23,7	23,7
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes***	8,2	6,1	6,1	6,1
Conseil des Arts du Canada*	153,2	151,0	125,2	125,2
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Musée canadien de la nature*	42,9	61,1	55,1	52,1
Musée canadien des civilisations*	102,2	94,7	59,0	57,4
Musée des beaux-arts du Canada*	45,0	44,6	44,6	44,6
Musée des sciences et de la technologie du Canada*	36,3	29,6	24,1	24,1
Office national du film du Canada*	67,7	63,7	63,7	63,7
Société Radio-Canada*	1 066,3	1 034,3	974,3	974,3
Téléfilm Canada*	130,2	129,7	125,7	125,7
Total des crédits	3 214,1	3 395,2	2 973,3	2 825,5
<i>Plus : Revenus</i>	634,0	725,7	725,8	668,3
Ressources totales	3 848,1	4 120,9	3 699,1	3 493,8

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996 et son fonctionnement est assuré par des investissements, des dons et des activités de financement.

*** Les chiffres présentés pour le CRTC ne montrent que les crédits et non pas les ressources totales accordées à l'organisme. En tant qu'organisme financé selon la méthode du crédit net, le CRTC fonctionne d'après le principe de la récupération des coûts. Ses recettes nettes en vertu d'un crédit sont comprises dans le revenu global total indiqué ci-dessus.

4. Autres renseignements

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille de Patrimoine canadien

<i>Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts), tel que modifié</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.)
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Bell Canada</i>	L.C. 1995, ch. 11, art. 46
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'activité physique et le Sport (en matière de sport)</i>	L.C. 2003, ch. 2
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada</i>	L.R.C. 2004, ch. 11
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes</i>	L.C. 2003, ch. 11
<i>Loi sur la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier</i>	L.C. 2002, ch. 12

<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs (en partie)</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cheval national du Canada</i>	L.C. 2002, ch. 11
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur les relations de travail au Parlement</i>	L.R.C. 1985, ch. 33 (2 ^e suppl.)
<i>Loi sur les services publicitaires fournis par des éditeurs étrangers</i>	L.C. 1999, ch. 23
<i>Loi sur les sports nationaux du Canada</i>	L.C. 1994, ch. 16
<i>Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)</i>	L.R.C. 1985, ch. S-3
<i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16

Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale

- Gatineau, Québec
- Ottawa, Ontario [2]

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver, Colombie-Britannique
- Kelowna, Colombie-Britannique
- Victoria, Colombie-Britannique
- Calgary, Alberta
- Edmonton, Alberta
- Whitehorse, Yukon

Région des Prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg, Manitoba
- Iqaluit, Nunavut
- Regina, Saskatchewan
- Saskatoon, Saskatchewan
- Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto, Ontario
- Hamilton, Ontario
- London, Ontario
- Ottawa, Ontario
- Sudbury, Ontario
- Thunder Bay, Ontario

Région du Québec

- ▲ Montréal, Québec
- Québec, Québec

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton, Nouveau-Brunswick
- Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
- Halifax, Nouvelle-Écosse
- St. John's, Terre-Neuve et Labrador

Contacts pour renseignements supplémentaires

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, pièce 10G3
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
150, rue John, suite 400
Toronto (Ontario)
M5V 3T6
Tél. : (416) 973-5400
pch-ontario@pch.gc.ca

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066
pch-atlan@pch.gc.ca

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour ouest,
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332
pch-qc@pch.gc.ca

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176
wro-pch@pch.gc.ca

Pour accéder aux services et aux programmes du gouvernement du Canada
à un même endroit, visiter :

<http://www.servicecanada.gc.ca>

ou appeler :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

ATME/ATS 1 800 465-7735